

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LAVAL - 5301 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2026 - 3918 - 2004 B 00102 - 452 746 647 - MULTI FINANCES

SARL MULTI FINANCES

—
30 Domaine du Tertre
53940 SAINT-BERTHEVIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIREN 452 746 647

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société MULTI FINANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MULTI FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- « Règles et méthodes comptables » qui expose les incidences relatives à la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- « Annexe libre – Continuité d'exploitation » qui évoque le projet de restructuration et de réorganisation du groupe Wedo, dont notamment la cession en cours d'un ensemble immobilier.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 1 627 536 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "Titres de participations" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de la réalisation des objectifs.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

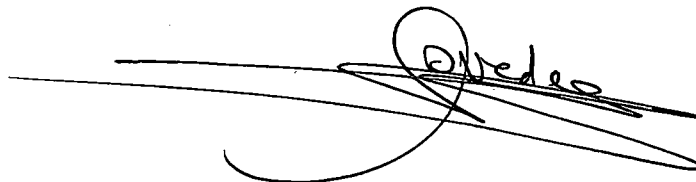
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 23 juin 2026

TALENZ SOFIDEM LAVAL SAS

Sami LOUEDEC
Commissaire aux Comptes
Associé



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	70 277	64 887	5 391	10 555
	Fonds commercial	415 464		415 464	415 464
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	4 250		4 250	4 250
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	19 719		19 719	19 719
	Constructions	676 696	445 293	231 403	269 250
	Installations tech., mat. et outillage indus.	114 079	101 741	12 338	18 754
	Autres immobilisations corporelles	316 028	274 296	41 733	73 979
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 131 006	503 470	1 627 536	1 888 347
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	35 000		35 000	35 000
Total de l'actif immobilisé (III)		3 784 019	1 389 686	2 394 333	2 736 818
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	407 251		407 251	336 979
	Autres créances	5 776 323		5 776 323	6 885 937
	Charges constatées d'avance	65 592		65 592	66 940
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	148 440		148 440	335 423
Total de l'actif circulant (IV)		6 397 605		6 397 605	7 625 279
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)	12 354		12 354	16 950
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		10 193 979	1 389 686	8 804 293	10 379 048

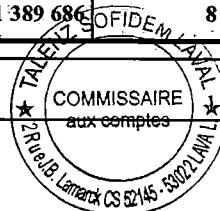
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

35 000

152 312

2 406 025



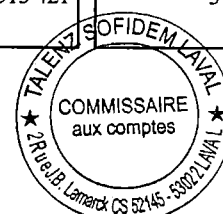
Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

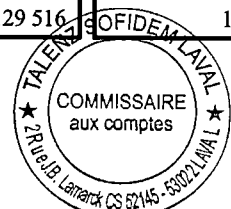
Capitaux Propres	Capital (dont versé 434 680)	434 680	434 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	43 468	43 468
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 200 370	1 200 370
	Report à nouveau	(1 397 183)	(1 224 602)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	59 463	(172 581)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	340 799	281 336
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	90 000	2 169 790
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 239	297 947
	Dettes fiscales et sociales	401 379	461 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 725 875	7 168 193
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	8 463 494	10 097 712
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	8 804 293	10 379 048
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 513 421	3 038 140
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	2 809 941		2 809 941	3 268 535
	Montant net du chiffre d'affaires	2 809 941		2 809 941	3 268 535
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			22 500	3 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				10 154
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			690	5 657
	Total des produits d'exploitation			2 833 131	3 287 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			937 862	1 153 028
	Impôts, taxes et versements assimilés			78 880	85 731
	Salaires			1 064 905	1 181 442
	Cotisations sociales			374 755	419 989
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 529	87 696
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			1 994	627
	Total des charges d'exploitation			2 551 925	2 928 513
RESULTAT D'EXPLOITATION			281 206	359 334	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			119 865	204 369	
- Redevances de crédit-bail immobilier			129 516	129 516	



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		281 206	359 334
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	69 386	35 076
	Reprises sur dépréciations et provisions	242 659	1 680
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		312 045	36 756
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	503 470	
	Intérêts et charges assimilées (3)	61 287	24 682
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		564 757	24 682
RESULTAT FINANCIER		(252 712)	12 074
RESULTAT COURANT avant impôts		28 494	371 408
	Produits exceptionnels	30 000	26 564
	Charges exceptionnelles	(668)	19 279
RESULTAT EXCEPTIONNEL		30 668	7 285
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(300)	551 274
Total des produits		3 175 176	3 351 167
Total des charges		3 115 713	3 523 747
BENEFICE OU PERTE		59 463	(172 581)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 804 293 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 175 176 euros** et un total **charges** de **3 115 713 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **59 463 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences liées à l'application du règlement ANC 2025-06.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

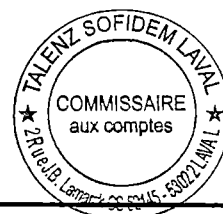
Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce règlement a pour effet notamment :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel;
- la suppression de la technique du transfert de charge;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12/2025, ni sur la présentation des états financiers.

Les principales méthodes utilisées sont :



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les logiciels et les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Durée
Logiciels	de 01 à 05 ans
Constructions	de 15 à 20 ans
Agencement des constructions	de 05 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 10 ans
Agencements et aménagements	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	de 02 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

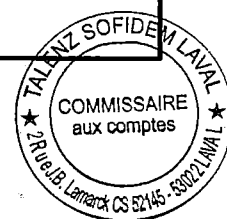
Titres de participations

Les titres de participations sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le prix d'acquisition ou de souscription hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

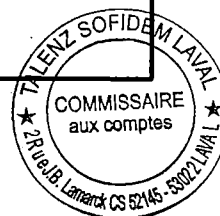
difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	489 991					489 991
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	489 991					489 991
CORPORELLES	Terrains	19 719					19 719
	Constructions sur sol propre	618 899					618 899
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	57 797					57 797
	Instal technique, matériel outillage industriels	106 377		7 702			114 079
	Instal., agencement, aménagement divers	234 102		4 153			238 255
	Matériel de transport	20 847					20 847
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	56 926					56 926
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 114 668		11 855			1 126 522
FINANCIERES	Participations	2 131 006					2 131 006
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 500					1 500
	Prêts et autres immobilisations financières	35 000					35 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 167 506					2 167 506
TOTAL		3 772 165		11 855			3 784 019



Amortissements

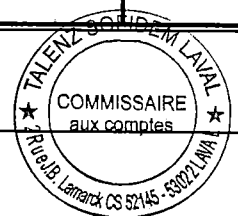
Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		59 722	5 165		64 887
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		59 722	5 165		64 887
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		363 094	33 887		396 981
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		44 352	3 961		48 313
	Instal technique, matériel outillage industriels		87 624	14 117		101 741
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		182 587	28 859		211 446
	Matériel de transport		9 229	3 260		12 489
	Matériel de bureau, mobilier		46 080	4 281		50 361
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		732 966	88 364		821 330
TOTAL			792 687	93 529		886 216

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	242 659	503 470	242 659	503 470
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	242 659	503 470	242 659	503 470
TOTAL GENERAL		242 659	503 470	242 659	503 470

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		503 470	242 659	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

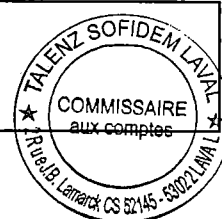


Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	35 000	35 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	407 251	61 551	345 700
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	395 117	395 117	
	Taxes sur la valeur ajoutée	75 653	75 653	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	5 290 349	504 194	4 786 155
	Débiteurs divers	15 204	15 204	
	Charges constatées d'avance	65 592	65 592	
TOTAL DES CREANCES		6 284 166	1 152 312	5 131 854
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	90 000	90 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	246 239	246 239		
	Personnel et comptes rattachés	152 074	152 074		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 250	97 250		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	139 687	139 687		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 369	12 369		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	426 268	426 268		
	Autres dettes	7 299 607	349 534	2 911 973	4 038 100
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 463 494	1 513 421	2 911 973	4 038 100
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		15 043			



Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Observations

Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	415 464	Clientèle AKS (ex RAPP) acquise le 31/12/2018
TOTAL	415 464	

Les fonds de commerce sont évalués au coût d'acquisition. Ils ne font l'objet d'aucun amortissement en l'absence de durée limitée prévisible d'exploitation. Une dépréciation est constituée lorsque les tests de dépréciation réalisés annuellement font ressortir une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable, et ce pour le montant de la différence.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		10 096
Autres créances		10 096
<i>FOURNISSEURS - AVOIRS A RECEVOIR</i>	9 754	
<i>DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR</i>	341	



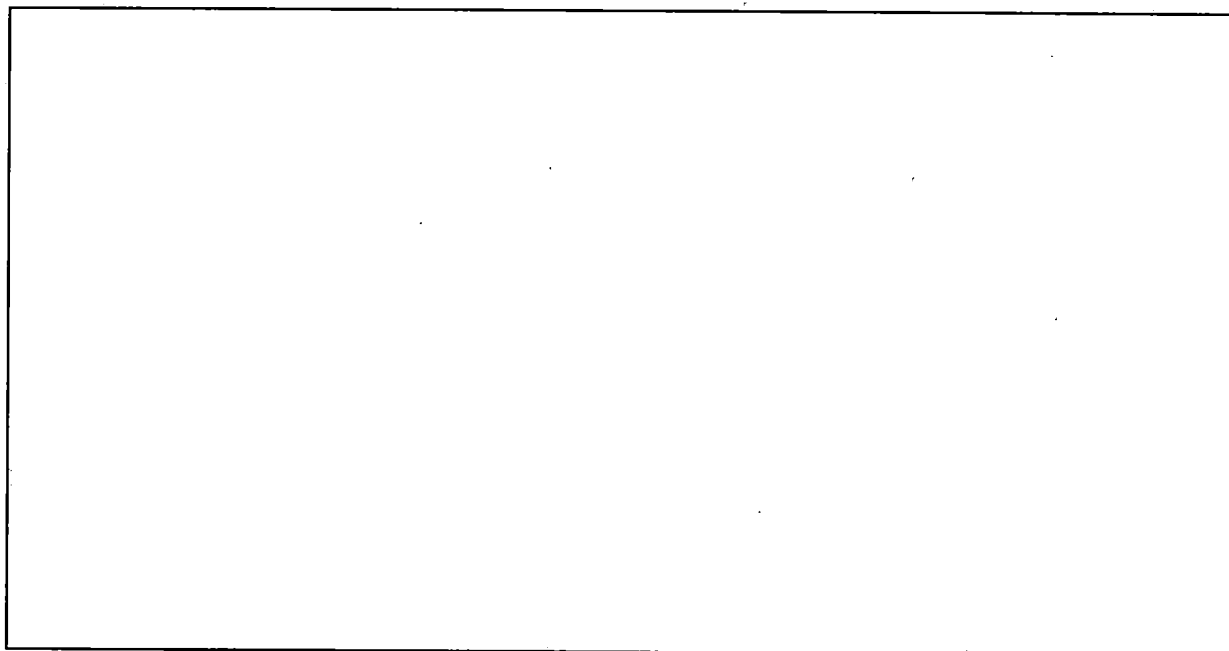
Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		525 416
Emprunts et dettes financières divers <i>ASSOCIES - INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>15 698</i>	15 698
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS-FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>126 085</i>	126 085
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES - PROVISION CONGES PAYES</i> <i>PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES</i> <i>ORG SOCIAUX - PROV CHARGES A PAYER</i> <i>COTISATIONS TNS GERANT</i> <i>CHARGES FISCALES SUR CONGES PAYES</i> <i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	<i>58 625</i> <i>44 003</i> <i>24 306</i> <i>20 767</i> <i>1 467</i> <i>1 740</i> <i>6 454</i>	157 362
Autres dettes <i>CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>226 271</i>	226 271



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	65 592	66 940	(1 349)	-2,01
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	65 592	66 940	(1 349)	-2,01



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits majeurs :

Le groupe MULTIFINANCES, y compris la société MULTIFINANCES, a été placé en état de cessation des paiements le 15 mai 2023 et en redressement judiciaire le 31 mai 2023. Le plan définitif d'apurement du passif de la société a été adopté le 10 janvier 2024. La première échéance du plan de redressement a été réglée au début de l'année 2025 pour 117K€.

A la clôture de l'exercice 2025, le passif comptabilisé relatif au redressement judiciaire s'élève à 7 072K€.

Titres de participation

Nos tests de dépréciation sur les titres de participation révèlent une perte de valeur.

Ces tests intègrent notamment la valeur de marché des biens mobiliers et immobiliers, en poursuite d'activité ou libre d'occupation. Ces approches permettent d'avoir une fourchette haute et basse et, au regard de la fourchette basse, nous avons considéré qu'il n'y avait plus lieu de constater une provision pour l'une des filiales, mais qu'il avait lieu d'en constater une pour une autre filiale.

Evénements postérieurs :

La deuxième échéance du plan de redressement a été réglée au début de l'année 2026.

Crédits d'impôts

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 394 697 euros sur l'exercice 2025.

Continuité d'exploitation :

Un projet de cession d'un ensemble immobilier situé à Aizenay détenu par une filiale du groupe est initié sur l'exercice 2026. Il doit permettre au groupe d'assurer son financement ainsi que la continuité d'exploitation. Sous contrôle du commissaire à l'exécution du plan, cette cession, ainsi que la restructuration et réorganisation du Groupe WEDO, s'inscrit dans la volonté du groupe WEDO de redimensionner les coûts de fonctionnement au regard du niveau d'activité, devant permettre de retrouver une situation profitable, assurer son financement et l'apurement du passif du groupe et de ses filiales. A la date de la rédaction de la présente annexe, le projet de cession en est au stade d'une lettre d'intention signée.



Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 950		4 596	12 354
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts	16 950		4 596	12 354
Charges à étaler				

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		43 468,00	10,0000	434 680,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		43 468,00	10,0000	434 680,00



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	434 680				434 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	43 468				43 468
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 200 370				1 200 370
Report à nouveau	(1 224 602)	(172 581)			(1 397 183)
Résultat de l'exercice	(172 581)	172 581		59 463	59 463
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	281 336			59 463	340 799

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	281 336
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	281 336
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	59 463



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	28 494		28 494
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	30 668		30 668
RESULTAT COMPTABLE	59 163		59 163

(1) après retraitements fiscaux.

La société MULTI FINANCES est la société mère d'un groupe intégré fiscalement incluant les sociétés MULTITUDE TECHNOLOGIES, VARIANCE TECHNOLOGIES et APPLIPLAST TECHNOLOGIES au titre de l'exercice 2025.

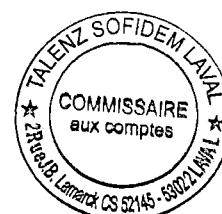
Avant 2025, dans le cadre de l'intégration fiscale, la société constatait directement en compte de résultat les économies d'IS en cas de résultat déficitaire des filiales.

A compter de la clôture 2025, la société ne comptabilise plus les économies d'IS des filiales en produits.



Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat	116 264	1 163 737	1 065 061	133 767	2 478 829
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice		58 187	37 491	28 683	124 361
Cumulées		655 573	1 026 261	55 530	1 737 364
TOTAL		713 760	1 063 752	84 213	1 861 725
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice	13 746	137 581	104 341	29 860	285 527
Cumulées	127 370	1 137 203	1 280 263	109 437	2 654 273
TOTAL	141 116	1 274 784	1 384 604	139 296	2 939 800
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus	13 745	137 581		21 294	172 620
entre 1 et 5 ans	33 935	339 674		27 659	401 268
à plus de 5 ans					
TOTAL	47 680	477 255		48 953	573 889
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				298	298
entre 1 et 5 ans		1		28 496	28 497
à plus de 5 ans					
TOTAL		1		28 794	28 795



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
524 937	
77 747	
602 683	
15 694	
15 694	
485 968	429 159
	400 000
	900 000
485 968	1 729 159
1 104 345	1 729 159

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Redevances CBI

Redevances CB mobilier

Engagements en pensions, retraite et assimilés

indemnités fin de carrière

Autres engagements

Intérêts d'emprunt

Garantie capital emprunté au titre du Fonds National de Garantie

clause de retour à meilleure fortune s/abandon de créance Variance Technologies 2017

clause de retour à meilleure fortune s/abandon de créance Variance Technologies 2019

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Indemnités fin de carrière :

- précédemment le calcul de l'engagement était effectué par l'assureur; désormais, l'entreprise effectue elle-même le calcul

- le taux de turn over est déterminé au niveau de l'entreprise

- les paramètres de calcul sont les suivants : tx actualisation : 3.96% - tx évolution salaire : 2% -

tx turnover : agents maîtrise 14.31% / cadres 22.88 % / employés 33.33%



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	Hypothèque	SOCIETE GENERALE	415 000	52 068
Emprunts	Nantissement	SOCIETE GENERALE	200 000	44 334
Emprunts	Hypothèque	BPI	800 000	793 485
		TOTAL	1 415 000	889 887



Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
Multitude Technologies	(1 354 994)	99,36	968 447	464 977	
Variance Technologies	(4 299 694)	100,00	1 150 000	1 150 000	172 639
Applip last Technologies	174 165	100,00	10 000	10 000	
Per Invest	974	98,67	1 480	1 480	
2 Per Invest	411	98,00	980	980	
Dam1 Per Invest	(10 369)	98,00	98	98	76 414
AKS (ex Rapp)		100,00	1	1	136 921
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
Multitude Technologies		6 972 276	(1 031 454)		
Variance Technologies		6 542 630	(1 076 466)		
Applip last Technologies		3 957 057	(370 993)		
Per Invest			255		
2 Per Invest			(5)		
Dam1 Per Invest			(648)		
AKS (ex Rapp)					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

A la date d'élaboration des comptes 2025, nous ne disposons pas des comptes de la société AKS afin de renseigner les données afférentes.



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des produits exceptionnels		30 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS</i>	<i>30 000</i>	30 000
Total des charges exceptionnelles		(668)
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>FRAIS DE GESTION PROCEDURE</i>	<i>(668)</i>	(668)
Résultat exceptionnel		30 668



Répartition des effectifs par catégorie

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise		1	
Cadres et ingénieurs		9	
Autres catégories		5	
TOTAL		15	



Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
MULTI FINANCES 30 Domaine du Tertre 53940 Saint Berthevin	SARL	434 680	



MULTI FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 434 680 Euros

Siège social : 30, Domaine du Tertre
53940 SAINT BERTHEVIN

452 746 647 RCS LAVAL

Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, s'élevant à 59 463 Euros, en totalité au compte **REPORT A NOUVEAU**, dont le solde ressortira dès lors à – 1 337 720 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

